



Verbalisation SNCF Paris montparnasse

Par **Dhuuum**, le **26/01/2018** à **19:06**

Bonjour,rrnrnJe suis dans une impasse et j'aimerais savoir que faire.rrnrnIl y a 4 mois j'ai été verbalisé pour franchissement irrégulier des lignes de contrôle.rrnrnArrivé en gare de Montparnasse mon billet (Un titre de transport valable délivré par la sncf) ne me permettre pas de passer les tourniquets. Aucun agent de la sncf à proximité et l'accueil ou un agent est censé être en permanence était vide. Pour ne pas loupé ma correspondance j'ai du passer par dessus le tourniquet. Plus loin un agent ma verbalisé pour franchissement irrégulier des lignes de contrôle alors que j'avais en ma possession un titre de transport valable et que rien d'autre qui ne m'aurait pas fait loupé ma correspondance n'était disponible à proximité pour m'aider.rrnrnJ'ai envoyé un courrier à la sncf qui m'ont envoyé bouler sous prétexte qu'il ne peuvent aller à l'encontre de la décision de l'agent. J'ai voulu aujourd'hui déposé plainte à la gendarmerie qui mon refusé la plainte en disant que sa ne servirait à rien et qu'il fallait passer par un avocat.rrnrnDu coup voici ma question, qu'elle avocat peut m'aider pour se genre de litige ? N'est t'il pas possible d'assurer sa défense soi même et d'entreprendre soi même les procédures ?rrnrnCordialement